

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

Salaires : on ne se laissera pas faire !

Pour réduire les dépenses publiques, le gouvernement réfléchirait à l'hypothèse de geler l'avancement des fonctionnaires. En clair, aucun changement d'échelon en 2015 synonyme de 1,2 milliards d'Euros d'économie.

L'exécutif qui s'est engagé à réduire les dépenses publiques de 50 milliards d'euros d'ici 2017, voire davantage afin de financer les baisses de charges et d'impôts pour les employeurs, a trouvé sa cible : les fonctionnaires.

A défaut d'un « gel » intégral de l'avancement, d'autres pistes seraient aussi à l'étude : allonger la durée des échelons, ou encore baisser la proportion des promotions.

Le SNUipp-FSU juge toutes ces pistes totalement inacceptables. Un *casus belli* alors que les fonctionnaires subissent un gel de leur salaire depuis quatre ans, et que plus particulièrement les PE, à qualification égale, ont des salaires en bas de l'échelle et des avancements de carrière « de tortue ». Avec ce gel des avancements, voilà la triple peine pour les enseignants des écoles !

Aujourd'hui, les changements d'échelon constituent la seule possibilité d'évolution des salaires sans pour autant que cela suive le coût de la vie. Pour rappel, les enseignants du primaire attendent toujours des engagements du gouvernement pour que l'ISAE soit alignée sur l'ISDE du second degré.

Le SNUipp-FSU ne se laissera pas faire. Il portera, dans l'unité la plus large, un appel fonction publique à la grève dans les prochaines semaines sur les questions de salaires et d'emploi public.

N°203
février 2014

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 14/02/2014



<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : règles du mouvement, permutations P.3 : actu : rythmes : le contre rapport du SNUipp-FSU P.4 : adhésion



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le chiffre du mois :

3

Comme le nombre de vœux sur zones géographiques que notre IA- DASEN « s'entête » à contraindre nos collègues à formuler au mouvement (voir ci-contre). Complètement improductif et à contre courant de ce qui se fait dans la majorité des autres départements...

La phrase du mois :

« *Je sais que c'est sur la table* », Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'assemblée nationale, qui, sur France Info le 12 février, confirme implicitement que le gouvernement est bien en train d'étudier le gel de l'avancement des fonctionnaires.

Temps partiel à 80 % : en catimini !

Cette année, dans la note de service départementale sur le temps partiel, il est désormais possible de postuler pour un 80 % annualisé. Sauf que cette possibilité n'apparaît pas dans l'imprimé à renvoyer ! Pour éviter que trop de collègues ne le demandent avons-nous compris... Donc, si vous êtes dans ce cas, ajoutez une case en dessous de 50 % et 75 %, et cochez !

Stagiaires : sur quels postes ?

c'est le flou concernant les postes à attribuer aux PE stagiaires à la rentrée prochaine. Combien seront-ils ? Y aura-t-il des postes bloqués ? Lesquels ? On sait juste que l'année prochaine, deux "types" de stagiaires seront sur le terrain : les PES issus du concours « exceptionnel » 2014 seraient affectés à plein temps en classe, et les lauréats du concours 2014 « rénové » à mi-temps. Sous quelle forme ? L'administration l'ignore mais s'engage à "essayer de bloquer le moins de postes possibles" et à les faire "tourner". En tout cas, le mouvement des personnels risque une nouvelle fois d'être bloqué. Encore une année "transitoire" nous répond-on. Il y a du transitoire qui commence à durer...



RÈGLES DU MOUVEMENT : LA NIÈVRE TOUJOURS À LA TRAÎNE !

Un groupe de travail traitant des règles du mouvement intra-départemental s'est tenu vendredi 7 février. Malgré les demandes de vos délégués du SNUipp-FSU 58, toujours pas de changements dans la Nièvre en ce qui concerne les vœux géographiques et l'ajustement du mouvement !

Ce qui change (néanmoins) :

Dans le barème, certaines bonifications ont été modifiées ou créées :

Modifications :

- 60 points de mesure de carte scolaire pour une autre fonction dans l'école ou le RPI, 50 points dans la ville, 40 points dans la zone géographique (au lieu de 6).
- 6 points (au lieu de 2) pour un intérim de direction supérieur à 6 mois.
- 2 points par an (au lieu de 1) pour les intérim ASH sans spécialisation.

Créations :

- 60 points au titre du handicap à partir de la deuxième demande.
- 3 points pour le rapprochement de la résidence de l'enfant dans le cadre de la garde alternée des parents divorcés.

La faute à la note de service nationale sur la mobilité qui n'a pas évolué par rapport aux années précédentes. Malgré les "promesses" du ministère qui, l'an dernier, avait justifié le statu quo par un manque de temps. Cette année encore, en dépit des demandes répétées du SNUipp-FSU, les départements s'appuient

sur une note de service identique à celle de la mandature précédente... Le changement, quoi !

Malgré tout, des directeurs académiques, conscients des difficultés que peut générer cette note de service, passent outre certaines "recommandations". Ainsi, d'après une enquête que nous avons menée auprès de 59 départements, il s'avère que la majorité d'entre eux (30) ne contraignent pas les candidats au mouvement à saisir de vœu géographique. Et encore, pour 14 départements parmi ceux qui le font, un seul vœu géographique est obligatoire. De la même manière, 31 départements sur 59 permettent une deuxième saisie des vœux, manuelle ou informatique.

Dans la Nièvre, malgré notre argumentation, rien de tout cela ! Les participants au mouvement qui n'occupent pas un poste à titre définitif devront encore saisir 3 vœux géographiques obligatoires. "On s'appuie sur la circulaire, on ne veut pas aller à l'encontre des règles" justifie la secrétaire générale. Pourtant, nous avons prouvé que lors du mouvement de l'année dernière, plus de collègues auraient obtenu un poste à titre définitif sans ce système de vœux géographiques obligatoires... Ce qui montre bien que l'objectif avoué de ce dispositif, nommer le plus possible de collègues à TD, n'est pas atteint, bien au contraire !

De plus, il ne sera toujours pas permis chez nous de postuler sur une liste de postes à l'ajustement, pour plus d'équité entre les candidats et de transparence. Rendez-vous l'année prochaine ?

PERMUTATIONS : RÉSULTATS LE 10 MARS

C'est le jour de la rentrée, le lundi 10 mars, que seront dévoilés les résultats des permutations informatisées.

Ce sont finalement 72 collègues de la Nièvre qui participent cette année aux permutations informatisées. Le nombre de demandes pour la Côte d'Or reste le plus élevé, quasi identique à l'an dernier (15 contre 16 en 2013). La Saône et Loire reste également très demandée par les collègues de la Nièvre (10 demandes), comme le Puy de Dôme (6 demandes, 2 de moins que l'an passé). Autre département prisé cette année, l'Allier avec 6 demandes (contre 4 l'an dernier).

Les résultats seront connus le lundi 10 mars. Nous contacterons individuellement les collègues dont nous avons les coordonnées (numéro de portable, de l'école, mél,...). Contactez-nous si vous voulez être prévenu(e). Vous pouvez également nous appeler le lundi 10 mars à la section au 03 86 36 94 46 pour connaître le résultat.





RYTHMES : LE CONTRE RAPPORT

Une bonne réforme, une réforme réussie, c'est une réforme qui s'appuie sur ceux qui sont chargés de la faire vivre au quotidien : les enseignants des écoles. Or, que ce soit pour 2013 ou

que ce soit pour la préparation du passage à 2014, cette réforme se fait sans les enseignants, parfois contre eux et n'a pas été articulée avec des mesures significatives pour le métier en terme de temps, de salaires et de formation continue. Pour faire avancer ces sujets, le SNUipp-FSU a décidé de leur donner la parole. Il a rendu public le 12 février le point de vue de 8 000 enseignants et équipes d'écoles dans un « contre-rapport » remis au ministre lors du Comité national de suivi.

Au final, **c'est un sentiment d'insatisfaction qui prédomine**. Même si des enseignants témoignent de réussites, fruit généralement d'une concertation approfondie s'appuyant sur une expérience et des moyens pour le périscolaire, la majorité fait état d'un vrai mécontentement : ils ont le sentiment d'être perdants sans pour autant que les enfants soient systématiquement gagnants : conditions de travail dégradées, impact sur la vie personnelle.

Ainsi, 75 % des enseignants relatent une **dégradation de leurs conditions de travail**. Partage non concerté des salles de classes, animations pédagogiques placées le mercredi après-midi, multiplication de réunions pour réguler les transitions prises sur leur temps personnel, temps des APC ...et cela s'ajoute au décalage salarial vécu par la profession.

Selon les enseignants, **l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves n'est pas aujourd'hui au rendez-vous**. Seuls 22 % d'entre eux estiment que c'est mieux. Pour le SNUipp-FSU, une réforme des rythmes ne peut, à elle seule, apporter une réponse satisfaisante à la réussite des élèves ; Les enseignants le confirment et estiment que programmes, baisse des effectifs, Rased, formation, plus de maîtres que de classes, sont déterminants pour une meilleure réussite des élèves.

Programmes : pas avant 2016 ?

Les nouveaux programmes du primaire, qui doivent normalement être mis en place à la rentrée 2015, pourraient être reportés à la rentrée 2016. Le ministre donnera sa décision "dans les prochains jours". Le SNUipp-FSU demande à défaut de nouveaux programmes un toilettage des programmes de 2008 pour la rentrée.

Pour autant, des enseignants témoignent de réussites. Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Elles correspondent le plus souvent à un travail de concertation approfondie, à une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, ou avec une grande expérience du périscolaire. Elles correspondent aussi à des villes de petites tailles avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles où les mairies ont fait le choix d'investir financièrement à la hauteur nécessaire pour réussir. Cela montre qu'il est indispensable que l'Etat fournisse un financement pérenne sur tout le territoire, seul garant de l'équité.

Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs. Au final, **le sentiment de gâchis prédomine**. La réforme agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

PLUS PARTAGÉS DANS LA NIÈVRE

Dans la Nièvre, les résultats de l'enquête du SNUipp-FSU sont plus partagés.

Ainsi, la moitié des enseignants nivernais qui ont répondu à l'enquête estiment que leurs conditions de travail sont plus « insatisfaisantes », contre 75 % au niveau national. De même, 46 % d'entre eux jugent que les conditions d'apprentissage des élèves se sont dégradées, contre 41 % qui les trouvent plus satisfaisantes. Par contre, pour la majorité (54 %), le climat scolaire (attention, fatigue, ambiance) s'est dégradé. Un ressenti qui peut s'expliquer par le surcroît de fatigue des enseignants eux-mêmes. Eux qui estiment, et c'est sans doute le principal enseignement à tirer de l'enquête, que leur temps de travail a plutôt augmenté (pour 42 %), ou est resté le même (50 %). Enfin, pas de changement constaté non plus chez les nivernais ni pour le travail en équipe (pour 54 %), ni dans les relations avec les parents, 30 % les jugeant même moins satisfaisantes.



BRÈVES

ABCD de l'égalité : stop à la désinformation !

Dans un communiqué, le SNUipp-FSU 58 et la CGT Educ'action 58 ont tenu à réagir au sujet de la « journée de retrait de l'école », appelant les parents via les réseaux sociaux, à ne pas scolariser leur enfant en signe de protestation contre l'enseignement d'une soi disant « théorie de genre ».

Cette campagne mensongère et réactionnaire qui vise à effrayer les parents d'élèves a malheureusement eu des premiers effets dans quelques écoles de la Nièvre. On ne peut accepter que l'école publique soit le terrain d'une instrumentalisation des élèves à des fins partisans, religieuses et extrémistes. Le SNUipp-FSU 58 et la CGT Educ'action 58 apportent tout leur soutien aux équipes enseignantes confrontées à cette opération de déstabilisation. Nous souhaitons également que le DASEN relaie un discours très clair auprès de toutes les familles en proie à la désinformation.

12 avril : Stanislas Morel à Nevers



Une date à retenir ! Le samedi 12 avril prochain, Stanislas Morel sera à Nevers, à l'invitation du SNUipp-FSU 58, pour parler « **médicalisation de l'échec scolaire** ». Maître de conférences à l'université de Saint-Étienne, sociologue, il se consacre actuellement à l'analyse de la construction sociale du problème de l'échec scolaire, en particulier sous l'angle du processus en cours de médicalisation et de psychologisation des difficultés scolaires à l'école primaire. Plus de détails dans notre prochain bulletin.

Je me syndique au SNUipp 2013/2014

SONS ! Après les élections professionnelles 2011 et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, (re)syndiquez-vous, proposez la syndicalisation à vos collègues. Et n'oubliez pas non plus que 66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Poste occupé :

Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	125	131	135	143	154	164	177	191
(avec la déduction d'impôt)	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
PE Hors-classe	186	201	215	227				
(avec la déduction d'impôt)	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
Instit				115	122	128	136	149
(avec la déduction d'impôt)				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

COMMENT SE SYNDIQUER ?

- ⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 3 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- ⇒ Renvoyer à :
SNUipp-FSU 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)

Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.

Tél. : 03 86 36 94 46 Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : snu58@snuipp.fr

Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0715 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.